



Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements  
de l'Enseignement Catholique

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05  
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

**Aux présidents d'UDOGEC/UROGEC**

Pour information :

*aux permanents d'UDOGEC/UROGEC*

*aux directeurs diocésains*

*aux membres du conseil d'administration*

**Note d'information n°2013-14**

Paris, le 25 mars 2013

**Objet : Recommandation patronale**

Madame, Monsieur,

Une procédure judiciaire au fond a été intentée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour reconnaître l'opposition formée par quatre syndicats comme irrégulière et appliquer les textes conventionnels signés le 13 décembre 2012. L'issue de cette procédure est lointaine.

Le Collège Employeur ne veut pas que les salariés subissent de manière pérenne la simple application du code du travail sur un ensemble de garanties sociales et notamment sur certains aspects de la protection sociale.

Pour cela, souhaitant apporter une certaine stabilité à la situation, il a formulé, ce jour, une recommandation patronale qui a **FORCE OBLIGATOIRE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

Vous trouverez également un courrier d'accompagnement à cette recommandation et un guide de lecture favorisant son application.

Compte tenu de l'enjeu nous vous demandons de bien vouloir les adresser dans les plus brefs délais par voie numérique aux établissements de vos territoires.

Alexandre Chrétien et Jean-René Le Meur se tiennent à votre disposition pour répondre aux questions portant sur les modalités pratiques d'application.

Selon les typologies de questions et leur récurrence, le collège employeur pourra modifier son guide de lecture ou rédiger un guide questions réponses à destination des établissements.

Par ailleurs, nous vous informons que le collège employeur a invité à une réunion d'échanges, dès la semaine prochaine, les 6 organisations syndicales afin de sortir de cette situation.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie LELIEVRE

Secrétaire général